



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1729-02-2019

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 septembre 2019, le **Règlement numéro 1729-02-2019 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac**

Ledit règlement a pour objet d'apporter une précision afin de permettre certaines embarcations à moteurs sur le lac notamment en matière de sécurité publique ou lors d'opérations de nettoyage des berges.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 25 septembre 2019.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA